

DECISION N° 26-054-DIF

PORTANT CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

Préambule :

En sa qualité de professeure de piano et accompagnatrice des classes instrumentales et vocales de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessins d'OBERNAI (EMMDD), Madame Justine CHARVET qui est également concertiste (pianiste, claveciniste et chanteuse), propose de mettre un instrument de musique lui appartenant à la disposition de l'EMMDD d'OBERNAI, dont la Direction est assurée par Monsieur Lionel HAAS.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre du développement de l'offre de formation à destination des élèves pianistes de l'EMMDD et de futurs élèves qui souhaiteraient se spécialiser en musique baroque et prendre des cours de clavecin (équivalent à une épinette).

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal N° 035/03/2020 du 24 mai 2020 statuant sur les délégations permanentes du Maire et notamment l'article 9^{ème} ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2121-1 et L 2122-1 à L 2122-3 portant sur l'utilisation du domaine public ;

DECIDE

Article 1 :

La conclusion d'une convention de mise à disposition d'un instrument de musique appartenant à Mme Justine CHARVET sise 37 Boulevard d'Anvers à 67000 STRASBOURG à l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin (EMMDD) d'OBERNAI sis rue Athic à OBERNAI.

Article 2 :

Les conditions générales et particulières sont précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 19 mars 2026

Bernard FISCHER

A stylized red ink signature of Bernard Fischer, consisting of a large 'B' and a horizontal line.

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée électroniquement sur le site internet de la Ville d'Obernai le

20 MARS 2026

**Maire d'Obernai
Conseiller Régional**